

A.S.A. DE LA BAR SUPERIEURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU N° 3-2009

Date de convocation : 30 janvier 2009

Date de réunion : 19 février 2009

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

L'an DEUX MILLE NEUF , le jeudi 19 février à 10h00 se sont réunis les Membres du Bureau de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Supérieure légalement convoqués à la mairie de Authé.

Sous la présidence de Monsieur Gérard DEGLAIRE

Etaient présents :

Monsieur Jean Michel DAUTRUCHE
Monsieur Claude DEBOURCES
Monsieur Gérard DEGLAIRE
Monsieur Eric DURMOIS
Monsieur Benoît FAILLON
Monsieur Pierre FRADCOUR
Madame Sylvie LEFORT
Monsieur Eric LINET
Monsieur Daniel WAUTIER

Etaient Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Robert LIES

Etaient Absents excusés :

Monsieur Joël JURION

Monsieur Benoît HARBOUX, Conseiller technique à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA.
Madame Marilyne GARNIER, Agent Administratif à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA

ORDRE DU JOUR :

- Rapport financier 2008
- Budget 2009
- Point sur les travaux 2008
- Prévision de travaux 2009
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

A la mémoire de Guy CORNET, le Président demande une minute de recueillement.

Rapport financier 2008 :

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 9.774,52 € tandis que la section d'investissement est nul €. Néanmoins, l'excédent global de clôture s'élève à 9.774,52 €.

Résultat du vote : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

Budget 2009 :

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Buzancy pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Il est décidé d'allouer une somme forfaitaire de 182,94 € (ligne 6532) pour l'année au Président en compensation des dépenses engagées par celui-ci dans l'exercice de sa fonction.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2009, à savoir :

- classe 1 et 3 : 5,34 € [Parcelles exploitables]
- classe 2 et 4 : 3,81 € [Bois et diverses natures de terrain]

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 25.630 € et en section d'investissement à 0 €.

Résultat du vote : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Point sur les travaux :

Le Président demande au Conseiller de faire le point sur les travaux 2008 :

Restauration des fossés sur Tannay, Les Petites Armoises :

Après consultation des entreprises, les travaux ont été confiés à l'entreprise Les Chantiers du Barrois pour un montant de 13680 € HT.

Les travaux ont débuté le 13 octobre dans le secteur du barrage de Pont bar et se sont achevés le 30 octobre sous les fermes de BAZANCOURT. 2 fossés complémentaires ont été ajoutés au chantier initial en rive gauche de la bar au lieu dit la Fauchée Tortue.

Malgré des conditions de réalisation difficile, les travaux ont pu être réalisés dans de bonne condition et ont respecté les consignes du cahier des charges et à signaler un parfaite remise en état des chemins et terrains.

Le Président indique toutefois que des remarques concernant ont été émises sur les travaux, avec notamment des regrets sur des fossés qui ont simplement étaient désencombrés et qui auraient après réflexion mérité un curage.

Les riverains s'attendaient à une réalisation similaire à celle des années de la création.

Restauration de cours d'eau : Le ruisseau de St Pierremont

Ce travail est réalisé dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des cours d'eau de l'ASA, ils sont réalisés avec la participation financière de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour 50 % et du conseil Général pour 20 %.

Après consultations des entreprises, les travaux ont été confiés à l'entreprise Les Chantiers du Barrois pour un montant de 14 000 € HT.

Les travaux ont débuté le 03 novembre du pont de la Prairie à la Bar et dans un deuxième temps de la Route de Authe au pont et se sont terminés le 19 novembre

Les riverains ont exprimé leur satisfaction sur le travail réalisé ; la commission des travaux a réceptionné les l'intervention le 25 novembre.

Prévision de travaux 2009.

Le président fait part de sa réflexion sur les travaux réalisés par l'ASA expliquant les incidences de l'entretien sur la régulation des eaux. Personne n'est sans savoir que le conseil Général et l'EPAMA construisent une digue à MOUZON pour protéger Charleville Mézières, les travaux réalisés par l'ASA sont eux de nature à favoriser les écoulements c'est une contradiction. Il propose donc de limiter les entretiens des fossés et cours d'eau sur le périmètre de l'ASA et se concentrer uniquement sur les gros cours d'eau et arriver à terme à une baisse des cotisations de l'ASA. Sur cette réflexion il demande un tour de table afin que chacun s'exprime.

Mr LINET indique qu'il réalise lui même les travaux d'entretien des fossés, il serait pour une baisse des cotisations.

Mr WAUTHIER indique que la crue de la Bar passe avant la crue de Meuse, cela à toujours était le cas, il faut continuer à entretenir et ne surtout pas baisser les cotisations.

Mr DURMOIS il constate que pour lui la Bar coule moins car l'herbe envahie le lit de la rivière.

Mr DEBOURCE : Il faut prendre conscience des problèmes de chacun, mais il faut également entretenir peut être de manière différente sur les fossés. Mais baisser les cotisations c'est se pénaliser pour demain au cas où il faudrait les rehausser.

Mr FAILLON : Il faut poursuivre l'entretien des fossés pour assainir les parcelles

Mr FRADCOURT : Maintenir l'entretien et les cotisations

Mr DAUTRUCHE : Peut être ralentir l'entretien mais faire ce qu'il faut sur la Bar, il faut donc maintenir les cotisations

Mme LEFORT : Pas d'avis pour le moment.

Projet d'extension sur le ruisseau de St Pierremont sur les communes de Authe et Autruche :

Le président fait part d'une demande par des agriculteurs exploitants à Authe et Autruche pour une extension de l'ASA de la Bar supérieure sur le ruisseau de St Pierremont. Une visite du ruisseau a été effectué fin décembre afin de se rendre compte du travail à réaliser.

Le soin est laissé au conseiller de présenter la proposition d'extension de périmètre :

Le linéaire de cours d'eau est d'environ 3500m, il s'arrête au niveau de la limite de commune St Pierremont – Autruche, au vue du travail de désencombrement à effectuer l'estimation est de l'ordre de 20000 € HT.

Le périmètre proposé s'appuyant sur l'objet de l'ASA couvre 104ha54 qui selon le niveau de cotisation annuel de l'ASA permettrait un recouvrement d'environ 475 € HT.

Les travaux envisagés, se limiteront à l'entretien de la végétation du ruisseau, ce qui leur permettrait de prétendre à une subvention de l'ordre de 70 %.

L'autofinancement, sur la base de l'estimation et la prise en compte des aides, permettra une couverture des frais au bout de 12 ans.

D'un point de vue administratif, l'extension couvre moins de 7% du périmètre actuel de l'ASA, l'agrégation est envisageable si 100% des propriétaires concernés adhèrent au projet.

Dans le cas contraire, la procédure devient beaucoup plus compliquée :

1) Consultation des éventuels futurs membres :

Le Préfet consulte uniquement les propriétaires susceptibles d'être inclus, si la majorité refuse alors le projet est arrêté.

La consultation est ordonnée par un arrêté préfectoral, elle a lieu soit en réunion, soit par écrit (recommandé).

Si la majorité se prononce favorablement, la proposition d'extension du périmètre est soumise à la consultation de l'ensemble des propriétaires puis à l'enquête publique.

2) Consultation des propriétaires :

La proposition d'extension est soumise à l'assemblée des propriétaires, les futurs membres participent avec voie délibérative.

Les règles de délibération : 1/2 des propriétaires représentant les 2/3 de la superficie, ou
les 2/3 des propriétaires représentant l'1/2 de la superficie.

Un propriétaire qui dûment averti des conséquences de son abstention, ne s'opposerait pas expressément au projet est réputé favorable.

Chaque propriétaire compte pour une voix.

A l'issue, un procès verbal signé par le Président :

- Nombre de propriétaires consultés
- Nombre de propriétaire présent en cas de réunion
- Nombre et les noms de ceux qui ont répondu et le sens de la réponse, les noms des propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit
- Le résultat de la consultation
- Les décisions écrites restent annexées.

3) Enquête publique :

Dans le cas où la consultation des futurs membres et des propriétaires a été positive le Préfet ordonne une enquête public sur le périmètre de l'ASA.

L'objet fixe le type d'enquête : Bouchardeau, eaux et milieux aquatiques, spécifique aux ASA.

4) Arrêté préfectoral :

Le Préfet a obligation de la notifier à l'ASA. Il revient au Président de procéder aux notifications aux propriétaires.

Mr Varlet syndic de la commune de Authe rejoint le comité est fait part des résultats de la pré enquêtes menée sur le périmètre proposé sur la commune de Authe.

L'unanimité n'est pas recueilli, certains sont fermement opposés, d'autre demandeur de l'extension n'accepte pas le périmètre, actuellement l'accord est recueilli auprès de 10 propriétaires sur 42 représentant une surface de 32ha40 sur les 104ha52.

Mr DAUTRUCHE Thierry est en charge de recueillir les avis sur la commune de Autruche, pour le moment pas de résultat.

Le président souhaite recueillir les avis des syndicats avant de donner suite au dossier :

Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de demander cette extension, les propriétaires actuels payent depuis plus de 20 ans.

La situation d'avant à évoluer, les propriétaires et ou exploitants ont changé, il n'est pas anormale de vouloir « profiter » d'une structure en place pour peu que l'on ne dilue pas la trésorerie de l'ASA.

Le coût d'une enquête public sera important dans la mesure où cela touche toutes les communes de l'ASA soit 11 communes, alors que seule 2 sont réellement concernées, une structure ASA indépendante dans un premier temps pourrait être opportun.

Même si l'autofinancement est envisageable, l'avance de trésorerie sera à faire pour réaliser les travaux ce qui pénalisera l'ASA pour intervenir sur son périmètre actuel.

Au vue des remarques de chacun, il est décidé de faire part aux demandeurs de créer une ASA indépendante et d'envisager à terme une fusion.

Prévision de Travaux 2009 :

Le président demande aux syndicats de dresser l'inventaire des travaux à réaliser sur le périmètre de l'ASA.

Germont : 1 long de la pâture à COLLAS et un sous GERMONT

VERRIERES : 1 fossé sur la route de Oche et un le long de la bièvre dans les pâtures à Mr Nivaille.

Le président indique que le programme de restauration de la Bar supérieure est arrivée à son terme, il n'y a pas d'urgence pour faire des travaux, l'ASA de la moyenne 2 a entretenu la Bar en 2008, il serait logique d'en faire de même en 2009 sur un petit tronçon.

Il est décidé de mettre en place un programme d'entretien de la Bar avec une première tranche à partir de Pont Bar jusqu'à la route communale des Petites Armoises, puis de réaliser l'entretien de la BAR sur 3 ans jusqu'à sa source ainsi que les affluents par la suite.

Le conseiller fait une intervention afin de préciser les objectifs à atteindre fixés par la DCE et relayé par les agences de l'eau.

La réflexion du président sur la gestion quantitative de l'eau s'inscrit bien dans la démarche de la DCE qui un beau état des milieux d'ici 2015 à 2021 selon les cas de figure. Les aménagements à réaliser pourront avoir plusieurs impact en terme de ralentissement et d'amélioration du milieu et de la qualité des eaux.

Les fédérations Départementale par le biais des SDVP vont proposer des interventions à réaliser sur les cours d'eau qui nécessite des travaux pour atteindre le bon état, les ASA en qualité de maître d'Ouvrage devront se positionner sur ces différents points, il sera alors intéressant de travailler ensemble sur l'atteinte du bon état tout en conservant un état fonctionnel du réseau de l'ASA.

Des améliorations sont encore à concevoir sur le linéaire de la Bar, sur Germont il est constaté un mauvais écoulement lié au développement des herbiers, ce constat est principalement vraie sur des zones où la ripisylve est peu présente et où l'ombrage est donc insuffisant. La plantation d'arbres permettrait de favoriser l'ombrage et la qualité du milieu en général et à court terme de favoriser les écoulements en limitant la progression des herbiers. C'est un exemple de compromis où chaque partie y trouve son compte.

Pour l'heure seul un programme d'entretien est proposé, il sera à compléter dès 2010 en relation avec plusieurs partenaires et les membres de l'ASA décideront de l'engagement de l'ASA.

Proposition de Programme pluriannuel d'entretien :

Tranche 2009 : De pont Bar à la route communale des Petites Armoises

➤ Coupe sélective :

Commune des Petites Armoises Tannay, tranche 2009 du programme d'entretien concernant la rivière la Bar sur une longueur de 2500 m, il s'agira de traiter par coupe sélective les saules aulnes et autres frênes vieillissants ou dangereusement inclinés, ce sur la partir amont du linéaire et sur la partie aval un désencombrement du lit mineur par la coupe de saule marsault principalement.(confère annexe photographique coupe sélective 2008).

Estimation :

Coupe sélective 8 jours : 8500 € HT soit 10 166 € TTC

Maîtrise d'œuvre travaux 2009 : 1275 € HT soit 1524.90 € TTC

Total estimation travaux 2009: 9775 € HT soit 11691 € TTC.

Plan de financement :

Agence de l'Eau Rhin Meuse :	50 %
Conseil Général :	20 %
ASA :	30 %

Le Président demande s'il y a des remarques à faire sur le projet présenté, son plan de financement.
Pas de remarques, le projet est accepté à l'unanimité.

Une visite des travaux à réaliser sera organisé courant du printemps afin de se rendre compte des travaux à réaliser sur les fossés préalablement cités et sur la Bar.

La séance est levée à 12h30

Un Syndic,

Le Président,

Gérard DEGLAIRE